

<https://enseignants.se-unsa.org/Remuneration-le-ministere-revoit-sa-copie-sous-la-pression-syndicale>



# Rémunération : le ministère revoit sa copie sous la pression syndicale

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 15 février 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Sur la partie socle\*, le ministère a entendu une partie des demandes portées par le SE-Unsa.

S'il reconnaît des progrès, le SE-Unsa rappelle que la première des attentes porte sur la revalorisation du point d'indice. Les désaccords profonds sur le pacte\* demeurent.

Après une première réunion multilatérale sur le socle\* le 24 janvier 2023, le ministère est revenu avec un projet modifié lors d'une seconde réunion multilatérale le 15 février 2023.

Les modifications présentées par le ministère

- Prime d'attractivité

Jusqu'ici les stagiaires en étaient exclus. Le ministère avait enfin prévu de les intégrer à compter de septembre 2023 mais au prorata de leur temps en situation professionnelle.

Le SE-Unsa opposé à la réforme de la formation de 2021 a revendiqué que la prime d'attractivité leur soit versée à 100 %. Il a été entendu sur ce point.

- Revalorisation de l'Isae et de l'Isoe

Suite aux demandes des organisations syndicales, le ministère a proposé d'augmenter l'Isae (1 200 € bruts annuels) et l'Isoe (1 256,03 € bruts annuels) à 2 000 € bruts annuels. Cependant, cette revalorisation se substitue à une partie de l'augmentation de la prime d'attractivité telle qu'elle était prévue dans les premiers scénarios.

Tout à sa préoccupation de se concentrer sur la première moitié de carrière, le ministère avait refusé jusqu'ici d'utiliser une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à revaloriser ces indemnités. Il a enfin avancé sur ce point. Tous les personnels enseignants, CPE, PsyEN seront concernés par cette augmentation et les personnels ne bénéficiant pas de cette indemnité verront leur régime indemnitaire réévalué d'autant (conseillers pédagogiques, enseignants référents pour les élèves en situation de handicap ERSH, enseignants référents pour les usages du numérique ERUN, enseignants en milieu pénitentiaire...).

Le SE-Unsa a martelé dès l'automne qu'il fallait reconnaître le métier tel qu'il est, notamment complexifié par l'accompagnement des élèves, qu'il s'agisse de leurs apprentissages ou de leur orientation.

- Déroulement de carrière

### **Hors-classe**

Le ministère envisage de nouvelles augmentations des taux de promotions pour arriver à 23 % en 2025. Les ratios de promus/promouvables à la hors-classe avaient été augmentés à 16 %, puis 17 %, et enfin 18 % depuis 2021.

Le SE-Unsa a porté la nécessité de trouver une solution rapide pour permettre aux collègues qui n'avaient pas eu de rendez-vous de carrière ou aux anciens instituteurs pénalisés par leur faible ancienneté dans le corps des PE, d'accéder dès à présent à la hors-classe.

Pour le SE-Unsa, le passage à la hors-classe doit intervenir le plus tôt possible et pour tous.

### **Classe exceptionnelle**

Les propositions du ministère d'une augmentation du contingent de la classe exceptionnelle permettraient à davantage de personnels d'accéder à la classe exceptionnelle ce qui est une bonne chose. Il faudra cependant évoluer vers un système de taux de promotion comme pour la hors-classe pour éviter des effets d'embouteillages bloquant les promotions. Le remplacement des contingents par des ratios doit être assorti d'un travail corps par corps afin de dépasser les limites des viviers et des fonctions éligibles qui rendent la classe exceptionnelle difficilement accessible voire inatteignable pour de nombreux collègues.

**La transformation des échelons spéciaux en échelons ordinaires** fluidifiera la carrière des personnels à la classe exceptionnelle : cela permettra une progression automatique sans nouvelle barrière de filtrage.

Des avancées sur le socle... mais il reste fort à faire

- Revaloriser le point d'indice : les mesures annoncées ne permettent toujours pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat dues à l'inflation. Le format de l'enveloppe budgétaire n'est toujours pas le bon.
- Réduire les écarts de rémunération 1er degré/2d degré : si les dernières propositions concernant le socle permettent de ne pas accroître les écarts de rémunérations femmes/hommes, pour le SE-Unsa, le montant de l'Isae doit tripler et la part fixe de l'Isae doit doubler. Les parts variables doivent être nettement rehaussées pour tenir compte de la réalité des missions suite aux différentes réformes du collège, du LEGT et de la voie professionnelle.
- Abandonner la logique du gouvernement du « *travailler plus pour gagner plus* » sous-tendu par le volet pacte\*.

L'avis du SE-Unsa

C'est sous la pression syndicale que le ministère a dû faire des concessions sur le volet socle. Il doit en faire d'autres, plus significatives, sur l'ensemble du sujet des rémunérations.

La question des rémunérations au sein de notre ministère n'est pas réglée, loin de là. Pourtant, pour les personnels en place comme pour celles et ceux qui voudraient s'orienter vers les métiers de l'éducation, il y a bien urgence.

*\*Le ministère prévoit 2 volets de discussion :*

- *une partie « socle » visant à atteindre les 10 % d'augmentation*
- *une partie « pacte » visant à reconnaître des missions déjà existantes ou nouvelles*